



**Le CT DGAC de ce 19 juillet 2022** devait initialement traiter des critères de mobilité ICNA, point unique de l'ordre du jour demandé par les autres organisations syndicales représentatives, ou non, des ICNA.

**Dans sa déclaration liminaire (à retrouver [ici](#))**, le SNCTA regrette que les représentants des personnels s'embourbent dans des postures démagogiques, d'un autre temps et tristement contre-productives pour le corps.

**A contrario, ce CT DGAC est l'occasion pour le SNCTA** de rappeler ses revendications, marqueurs structurants pour la mobilité :

- ☉ l'ouverture d'un volume d'AVE suffisant, première garantie de la mobilité. La dynamique qu'il a enclenchée *in extremis* lors du dernier GT Effectifs/ GS32H doit se poursuivre sur le second GS32H et les années à venir ;
- ☉ l'intégration du droit à la mobilité dans les projections de recrutements ;
- ☉ une méthode d'affectation en GS32H équitable, transparente et basée sur l'effectif qualifié à l'instar de ce qui est pratiqué en GT Effectifs ;
- ☉ la reprise des travaux protocolaires relatifs à la fidélisation et à l'attractivité des centres.

**En conclusion de ce CT DGAC**, d'une part, aucune modification de critères n'est actée, assurant la stabilité de la mobilité et, d'autre part, le Directeur général confirme la nécessité de répondre aux questions de fidélisation et d'attractivité. Les travaux sont renvoyés à un GT cet automne.

**Le SNCTA salue l'annonce officielle d'un GT Mobilité intégrant la fidélisation et l'attractivité : il œuvrera activement pour que ces deux notions se concrétisent.**

**En outre, il veillera à ce que ce GT ne se transforme pas en une tribune visant à bousculer la stabilité et la visibilité dont les ICNA ont besoin pour leurs plans de vies personnelle et professionnelle.**